



NON À L'INTERDICTION DE FAIRE DES COURS À L'UNIVERSITÉ !

Le Président de la République a annoncé que les universités ne pourraient à nouveau accueillir les étudiants en cours qu'à partir du 4 février prochain !

Pas plus que ses précédentes annonces concernant l'enseignement supérieur, celle-ci n'a fait l'objet de discussions préalables.

Faudrait-t-il faire cours dans des édifices religieux ?

Ainsi la situation actuelle, où ne devraient se tenir, au compte-gouttes et sur autorisation, que quelques TP dûment autorisés, se prolongerait considérablement. Rien ne le justifie, alors que les cultes peuvent reprendre dès le samedi 28 novembre (dans la limite de 30 personnes à la fois), les cinémas et théâtres rouvrir à partir du 15 décembre, les classes de BTS et les classes prépa en lycée pouvant continuer (en effectifs complets qui plus est).

Le « distanciel » : une catastrophe sociale, psychologique, académique

Les modes palliatifs d'enseignement depuis la rentrée, souvent « hybrides », étaient déjà très insatisfaisants. Mais le « distanciel » total instauré depuis la décision présidentielle du 28 octobre est une catastrophe.

Pour les collègues, qui font le maximum, c'est souvent double travail.

Pour les étudiants, c'est une situation de détresse prolongée. Les étudiants de L1, anciens de terminale, n'ont quasiment pas eu de cours en classe depuis mars 2020... et ils ne reprendraient qu'en février ! Ceci signifie presque un an à la maison. C'est un désastre psychologique mais aussi pédagogique qui s'annonce.

Aucun cours pouvant se tenir dans le respect des précautions sanitaires ne doit être interdit

Rien dans la situation ne justifie l'interdiction faite aux collègues de reprendre s'ils le souhaitent les cours en présentiel, avec respect des demi-jauges dans tous les locaux comme de toutes les autres mesures barrières.

Tous les TD, tous les TP doivent pouvoir se tenir ! Et les CM à chaque fois que c'est possible !

Les examens d'inter-semestres doivent pouvoir se tenir en présentiel, seule modalité garante de l'égalité entre les étudiants !

Et il faut bien entendu les moyens supplémentaires pour rattraper le retard : renforcer les effectifs par la titularisation de tous les contractuels, ouvrir les postes, trouver des locaux supplémentaires. La LPR, gigantesque machine à contractualiser et détruire les statuts, va précisément à l'encontre de ces objectifs.

FO ESR revendique :

- ➔ **la non promulgation ou non application de la LPR**
- ➔ **la réouverture de tous les cours qui peuvent l'être immédiatement dans le respect des précautions sanitaires**
- ➔ **la réouverture complète des universités, avec tous les moyens nécessaires, en postes, en heures, en locaux.**